

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** : M. IZIMER - M. BEKHTAOUI**OBJET
DE LA DELIBERATION****Services d'assurances de dommages aux biens de la Ville - Années 2011-2015 - Signature des marchés**

Monsieur Mekhantar, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat d'assurances de dommages aux biens de la Ville, conclu le 1er juillet 2005, qui garantit le patrimoine communal notamment pour les risques d'incendie, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, vol, vandalisme, etc., arrive à expiration le 31 décembre prochain.

Afin que les risques soient couverts à compter du 1^{er} janvier 2011, une nouvelle mise en concurrence des compagnies d'assurances a été engagée dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au code des marchés publics.

Les services d'assurances nécessitent une certaine continuité afin de permettre l'étalement statistique des risques. Aussi, le renouvellement pour une durée de cinq ans des engagements a-t-il été proposé.

Le montant prévisionnel de ces services est estimé au maximum à 800 000 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à signer les marchés relatifs aux services d'assurances de dommages aux biens de la Ville, pour la période 2011-2015, ainsi que tous actes à intervenir pour leur exécution ;

2 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

3 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2011 à 2015.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUL. 2010



PUBLIÉ LE 8/07/2010